

CHAPITRE 19 – En société, se respecter

Doc 1 p. 366 : Ce que dit la loi

Art. 1^{er}. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Déclaration universelle des droits de l’homme, 1948.

Art. 2. La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Constitution de la V^e République, 1958.

Le règlement intérieur [...] cherche à développer le sens des responsabilités et détermine les droits et obligations de chacun des membres de la communauté éducative. [...] En application du document ministériel « protocole sanitaire » dans le contexte Covid-19, les Principes généraux à respecter : distanciation physique, gestes barrières, port du masque, désinfection des locaux et matériels, information.

Extrait du règlement intérieur du collège François-Mitterrand d’Arras (Pas-de-Calais).

Doc 3 p. 367 : Un débat sur l'égalité

Au collège¹, les relations entre les filles et les garçons ne sont pas toujours faciles...

« Afin de changer le regard des uns sur les autres, nous avons organisé un débat filmé avec nos élèves de 4^e autour de la question : "L'égalité entre hommes et femmes existe-t-elle ?" explique Mathilde Bernos, professeure documentaliste qui a travaillé sur ce projet avec ses collègues de SVT et de français. « Les élèves ont tous incarné un personnage (avocat, policier, médecin...) défendant une opinion reposant sur des arguments solides (statistiques, faits historiques ou d'actualité...) récoltés au CDI. » Ce débat a donné lieu à des échanges parfois musclés entre élèves. Mais il leur a aussi appris à respecter la parole des autres et à réfléchir sur l'égalité entre filles et garçons.

Sandrine Pouverreau, « Total respect dans mon collège », Okapi n° 1103,

1^{er} janvier 2020.

1. Collège des Seize-Fontaines, Saint-Zacharie (Var).

Doc 5 p. 367 : Témoignage des élèves

On a beaucoup insisté sur le rôle clé des témoins dans une situation de harcèlement. Que ce soient des témoins actifs ou des témoins passifs, tous ont un rôle. Et tous ont le devoir de signaler une situation de harcèlement. [...] C'est une question de non-assistance à personne en danger ! Ce sont eux au final qui ont le pouvoir de dénoncer la situation et faire en sorte qu'elle cesse. C'est à eux que s'adresse l'affiche avant tout ! »

Doc 1 p. 368 : Samuel Paty, « héros de la laïcité »

Robert Badinter, ancien Garde des Sceaux et ancien président du Conseil constitutionnel, s'adresse aux professeurs et aux élèves, après l'assassinat du professeur Samuel Paty le 16 octobre 2020.

Samuel Paty a consacré sa vie d'homme à la plus belle des missions, éduquer les jeunes dans le respect des lois et des valeurs de la République, en lesquelles il avait foi, et pour lesquelles il a donné sa vie. Parmi ces valeurs, la liberté d'expression et d'opinion y compris religieuse, qui fonde la laïcité, lui était particulièrement chère.

[...] La laïcité dans notre République, c'est d'abord l'expression de notre liberté, [...] pratiquer la religion de son choix ou n'en pratiquer aucune [...] C'est aussi l'égalité entre toutes les religions. La République les reconnaît toutes et n'en privilégie aucune. C'est enfin la fraternité parce que tous les êtres humains, femmes ou hommes, [...] appellent un même respect.

C'est pourquoi en France l'école est laïque car la laïcité garantit à tous les élèves un enseignement consacré au seul culte du savoir et de la recherche qui forment les esprits libres et ouverts au monde.

Extrait du discours de Robert Badinter en hommage à Samuel Paty,

31 octobre 2020.

Doc 2 p. 368 : Ce que dit la loi

1789 – Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public.

1882 – Loi Ferry

Instruction primaire obligatoire, gratuite et laïque pour les 6-13 ans.

1905 – Loi de séparation des Églises et de l'État

Art. 1^{er}. La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes [...].

Art. 2. La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

2004 – Code de l'éducation

Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit [...].

2019 – Loi pour une école de la confiance

Art. 10. Les pressions sur les croyances des élèves ou tentatives d'endoctrinement de ceux-ci sont interdites dans les écoles, [les collèges et les lycées] publics. [...]

Doc 3 p. 369 : L'hommage des collégiens

Nous avons décidé de nommer ce lieu « La cour Samuel Paty ». [...] Ici sera maintenant un lieu de mémoire ! Un endroit où toujours il faudra penser à un homme qui a été assassiné pour avoir appris à ses élèves la liberté d'expression. Ici comme ailleurs la liberté n'a pas de prix ! Rien ne vaut plus cher que la liberté. C'est pour cela, qu'ici, dans la cour Samuel Paty, nous devons toujours l'avoir en mémoire. Il ne faut pas se taire, toujours dénoncer l'injustice et faire respecter notre droit de parole.

Collège Ravine des Cabris, Saint-Pierre (La Réunion).

Doc 2 p. 370 : Ce que dit la loi

Art. 1. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. [...] Ils doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948.

Art. 33. Sera punie d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende l'injure commise [...] envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 modifiée par la loi du 13 juillet 1990 et par la loi du 21 mai 2001.

Doc 3 p. Le racisme dans le sport

La rencontre entre Dijon et Amiens, vendredi 12 avril, a été provisoirement arrêtée après 77 minutes de jeu, le défenseur et capitaine d'Amiens, Prince-Désir Gouano, ayant été victime d'insultes. [...]

« J'ai entendu des cris de singe. [...] Je me suis retourné pour regarder d'où ce bruit provenait et s'il était bien en ma direction. Effectivement, il l'était. »

Le joueur s'est alors dirigé vers l'auteur de ces cris : « J'ai décidé d'aller donner une seconde chance au monsieur en lui demandant si c'était bien à moi qu'il criait cela. Et il a confirmé en continuant ces bruitages-là. » Prince Gouano a ensuite commencé à quitter le terrain en lançant vers son banc de touche :

« C'est fini, on joue plus, je ramène mes coéquipiers, on rentre dans le vestiaire [...] ».

Cet incident a aussi été condamné par la Ligue de football professionnel (LFP), qui a assuré le soir-même qu'elle allait « étudier les suites judiciaires à donner » à ces faits. « Dès ce soir, le club de Dijon a identifié l'auteur des insultes racistes qui a ensuite été interpellé. »

Stéphanie Trouillard, France 24, 13 avril 2019.

Doc 5 p. 371 : Esther, victime d'antisémitisme

Tout a commencé au mois de décembre.

Ouverture du livre d'histoire à la page Seconde Guerre mondiale pour la classe de troisième. Esther participe activement, « plus que d'habitude et avec beaucoup de précision », relate sa mère, Karen. De quoi « interpeller son professeur qui lui demande si elle est personnellement concernée ». Esther se livre. Elle partage devant ses camarades le récit de ses grands-parents, raflés et déportés pendant la guerre. « À partir de là, les propos ont commencé à fuser », explique Karen, 45 ans, qui se souvient avoir subi « les mêmes, mot à mot » lorsqu'elle était lycéenne.

« Les enfants pensent que ce sont des blagues, regrette-t-elle. C'est ce qu'on se dit quand on subit, jusqu'au moment où ça devient insupportable. » Esther se tait, elle ne dit rien à ses parents. « Les propos antisémites sont récurrents, devant témoins, dans un établissement scolaire, tous les jours, pendant quatre mois », soupire Karen. Jusqu'au jour où « il y a eu le propos de trop, plus violent que les autres ».

L'adolescente craque. Elle est prise en charge par le conseiller principal d'éducation.

Un conseil de discipline est mis en place.

France Bleu Azur, 1^{er} mars 2019.

Doc 1 p. 372 : Ce que dit la loi

La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.

Préambule de la Constitution de 1946.

Art. 1er. [...] La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives [...].

Constitution de la V^e République, 1958.

Art. L. 123-1. [...] Nul ne peut :

- a) Mentionner ou faire mentionner dans une offre d'emploi [...] le sexe ou la situation de famille du candidat recherché ;
- b) Refuser d'embaucher une personne, [...] résilier ou refuser de renouveler le contrat de travail d'un salarié en considération du sexe [...] ;
- c) Prendre en considération du sexe toute mesure, notamment en matière de rémunération, [...] de promotion professionnelle [...].

Loi n° 83-635 dite loi Roudy, 13 juillet 1983.

Art. L. 1142-7. L'employeur prend en compte un objectif de suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Loi no 2014-873, 4 août 2014.

Doc 2 p. 372 : Le congé paternité

À compter du 1^{er} juillet 2021, la durée du congé pour le père (ou le second parent) d'un enfant à naître (ou adopté) passe de 14 à 28 jours, dont sept obligatoires. [...]

Ce progrès est majeur, c'est un pas de plus vers l'égalité professionnelle, la justice sociale, l'égalité des sexes et le bien-être des enfants.

D'après gouvernement.fr, 1^{er} juillet 2021.

Doc 3 p. 373 : La loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel (5 septembre 2018)

Ce que change la loi sur l'égalité au travail, entre les femmes et les hommes :

- Les entreprises ont 3 ans pour se conformer à l'égalité salariale.
- Elles devront dédier une enveloppe au rattrapage salarial.
- Un référent, élu du personnel, sera désigné pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles.
- Les inspecteurs du travail seront formés pour accompagner les victimes.

**D'après le site du ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les
hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances.**

Doc 6 p. 373 : La loi visant à agir contre les violences au sein de la famille (28 décembre 2019)

Renforcement de la procédure pénale contre les auteurs de violences : création de la plainte en ligne ; éviction possible du domicile conjugal de l'auteur des violences ; plus de possibilités de placement sous bracelet électronique de la personne condamnée pour violences conjugales.

Renforcement de la protection des victimes : le juge aux affaires familiales établit dans les six jours une ordonnance de protection ; le téléphone « grave danger » (TGD) peut être attribué à la victime lors d'une demande de protection.

D'après [arretonslesviolences.gouv.fr](https://www.arretonslesviolences.gouv.fr)

Doc 1 p. 374 : Ce que dit la loi

Art. L. 112-3. La protection de l'enfance vise [...] à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.

Elle comprend [...] l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ainsi que les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection. [...] [C]es décisions [...] impliquent la prise en compte des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives.

Code de l'action sociale et des familles.

Doc 3 p. 375 : Un code pénal pour les mineurs

Le 30 septembre 2021, le Code de justice pénale des mineurs (CJPM) est entré en vigueur. Il rappelle les principes applicables à la justice des mineurs créée par l'ordonnance de 1945 :

- la primauté de l'éducatif sur le répressif ;
- la spécialisation de la justice des mineurs (tribunaux pour enfants, juge des enfants) ;
- l'atténuation de la responsabilité en fonction de l'âge, la responsabilité pénale restant fixée à 18 ans ;
- la présomption de non-discernement pour les mineurs de moins de treize ans ;
- une simplification de la procédure pénale applicable aux mineurs délinquants.

**D'après l'ordonnance du 11 septembre 2019 portant partie législative du Code
de la justice pénale des mineurs.**

Doc 6 p. 375 : Le TIG, peine éducative

En février 2021, Couthures-sur-Garonne, une petite commune de 316 habitants du Lot-et-Garonne, s'est retrouvée encerclée par les eaux lors de la crue du fleuve.

Quelques semaines plus tard, cinq jeunes confrontés à la justice d'Agen ont retroussé leurs manches pour aider les sinistrés aux côtés des habitants, du conseil municipal et de deux éducatrices.

Pendant ces deux jours, les jeunes ont nettoyé le jardin d'une habitante de 80 ans jonché de branches d'arbres et d'autres débris charriés par la Garonne. Puis ils ont remis en état le plancher d'une salle communale qui avait subi de lourds dégâts.

Le maire de la ville a indiqué être volontaire pour accueillir des jeunes en travaux d'intérêt général (TIG)¹, à condition d'être accompagné par le ministère de la Justice.

D'après justice.gouv.fr, 21 mai 2021.

1. Peine proposée à l'auteur de certaines infractions (à partir de 16 ans), il est un travail gratuit effectué dans une association ou un service public. L'auteur doit donner son accord.

Leçon p. 376 : En société, se respecter

A. S'engager pour le respect au collège

Pour le bien commun, les élèves doivent développer leur sens des responsabilités. Vivre ensemble, c'est respecter individuellement les règles de civilité, et les principes de la laïcité : liberté de conscience, liberté d'expression, égalité filles-garçons, tolérance...

Le respect est aussi un engagement collectif. Les élèves peuvent devenir éco-délégués, pour le respect de l'environnement, ambassadeurs contre le harcèlement et les violences...

B. En société, lutter contre les discriminations

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) proclame l'égalité en dignité et en droits de tous les êtres humains. Mais nombreuses sont les personnes victimes de discriminations : racisme, antisémitisme, sexisme, homophobie...

La loi punit les discriminations. Le Défenseur des droits et des associations aident les victimes. Mais chacun doit reconnaître les différences au nom de l'égalité et du respect de tous.

C. La protection de la loi, pour le respect

La loi garantit l'égalité entre les femmes et les hommes (vie familiale, professionnelle, parité), mais en réalité des inégalités demeurent. De nouvelles lois imposent l'égalité salariale (2018) et renforcent la protection des femmes victimes de violences (2019).

En droit, le mineur est un être à protéger. S'il est victime de maltraitance familiale, le juge des enfants peut prendre une mesure d'assistance éducative. S'il est auteur d'une infraction, le Code de la justice pénale des mineurs (2021) s'applique : responsabilité atténuée, peine et suivi éducatif, réparation.

Brevet p. 377 - Exercice 3 : Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique

Doc 1 : Vivre ensemble

J'animais une formation [...] Il était prévu que nous déjeunerions sur place. À midi, [...] on nous apportait le repas [...]. Le temps d'arrêter nos travaux, qu'une partie des stagiaires en profite pour aller prendre l'air quelques minutes, les plateaux étaient répartis. Il y avait le choix : rôti de porc ou filet de poisson. Nadia est revenue la dernière. Elle a ouvert le plateau à sa place et l'a repoussé avec fureur en disant : « C'est toujours la même chose, j'en ai marre ! ». Je me suis tournée vers elle sans comprendre et j'ai vu deux autres stagiaires lui tendre leur plateau en disant « Prends le mien, c'est du poisson, ça m'est égal ! ». Comme elle hésitait, encore toute à sa colère, les autres ont insisté [...]. Finalement, Nadia a accepté et petit à petit, le groupe a retrouvé sa bonne humeur. Juive ? Musulmane ? Je ne sais pas ce qu'était Nadia, et cela n'a aucune importance. Ce que j'ai trouvé formidable, c'est la solidarité, pour ne pas la laisser dans l'embarras. J'ai cependant pensé qu'il manquait encore un peu de temps et de pratique des habitudes des uns et des autres pour que ce genre de situation puisse se régler sans éclat, sereinement. Mais qu'avec un peu d'attention à nos voisins, nous devrions y arriver.

Témoignage authentique d'Alice B., formatrice, cité dans Martine Cerf-Marc Horowitz, Ma liberté, c'est la laïcité, © A. Colin, pour la 2^{de} édition, Paris 2015.

Doc 2 p. 377 : Ce que dit la loi

Art. 1^{er}. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns avec les autres dans un esprit de fraternité.

Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948.